



Parc national
Banff

Banff
National Park

Camping dans le **secteur de Banff**



2018

Also available in English



Parcs
Canada

Parks
Canada

Canada



Bienvenue au **parc national Banff**

Le parc national Banff offre des expériences de camping variées allant d'emplacements douillets et authentiques au bord d'un lac jusqu'à des emplacements panoramiques aménagés tout près de Banff, où vous trouverez une foule de commodités. Parcs Canada exploite, près du lotissement urbain, sept campings qui offrent un accès pratique aux attractions les plus célèbres du parc. Chacun se distingue par sa taille, son emplacement géographique et les services qui y sont offerts. Vérifiez quels emplacements sont vacants sur le site reservations.pc.gc.ca.

Assurez-vous de lire attentivement le présent dépliant pour préserver votre sécurité et profiter au maximum de votre expérience. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser à notre personnel, qui se tient à votre disposition dans la plupart des campings et aux centres d'accueil de Parcs Canada.

Une fois **dans le parc...**

Pour obtenir des renseignements sur les activités à faire pendant votre séjour dans le parc, consultez ces guides en ligne à parcscanada.gc.ca/depliants-banff ou passez en prendre un exemplaire à l'un des centres d'accueil de Parcs Canada.



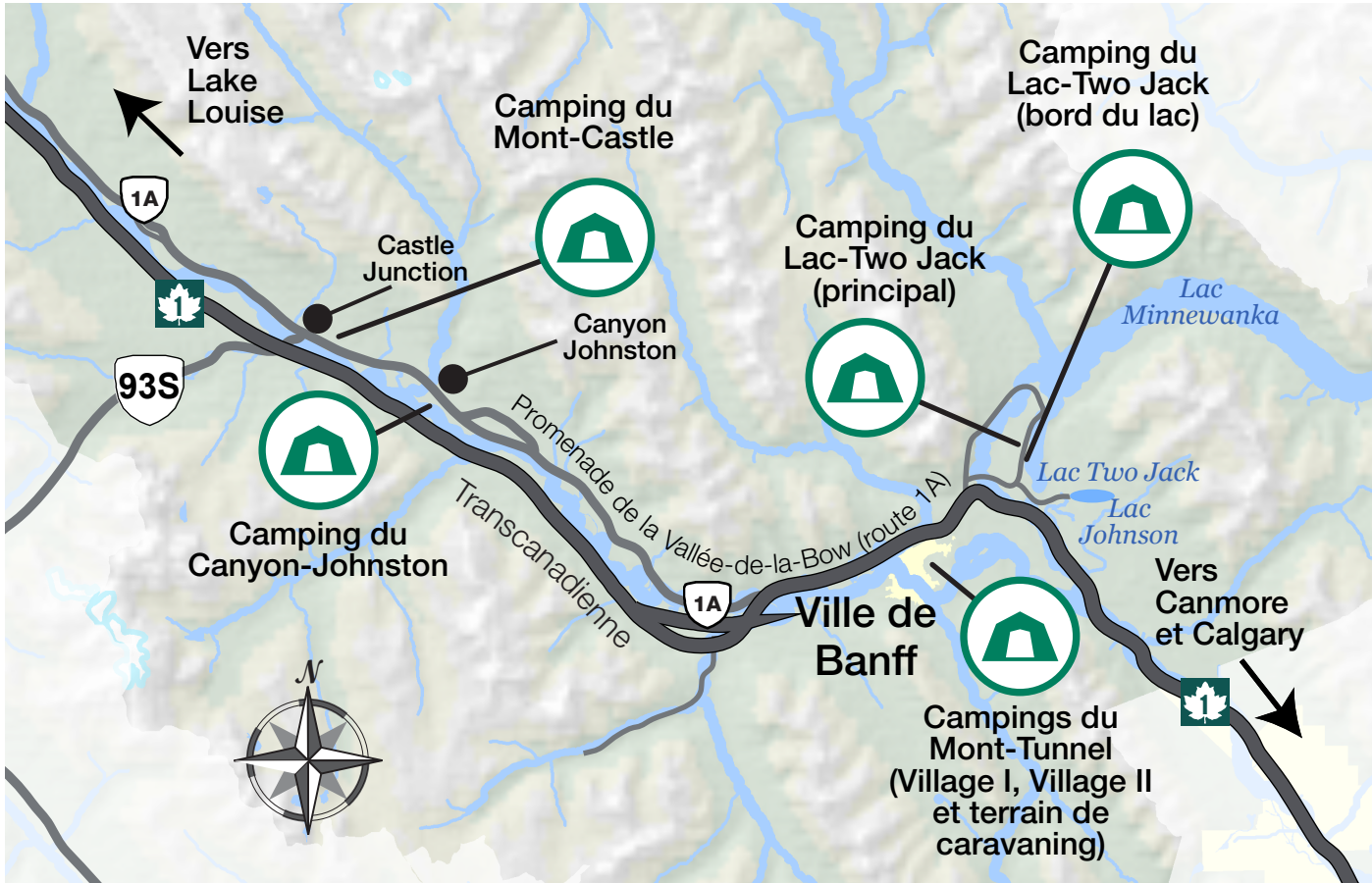
Camping à longueur d'année

Vous êtes à la recherche d'une nouvelle expérience? Le camping du Mont-Tunnel (Village II) est ouvert à l'année. Installez-y votre VR ou votre tente et profitez du parc pendant qu'il est endormi sous une couche de neige fraîche scintillante. À un jet de pierre du camping, le terrain de caravanning du Mont-Tunnel, tout aussi facile d'accès, se transforme en carrefour hivernal pour le ski de fond, le vélo d'hiver, la raquette et la marche. Ici et là dans le parc, plusieurs sentiers de prédilection des randonneurs d'été deviennent une destination féerique de pins enneigés et de montagnes coiffées de blanc qui vous convient à l'exploration.

Consultez le guide *À la découverte du parc national Banff* et le site parcscanada.gc.ca/banff-hiver pour en savoir davantage sur les possibilités d'activités hivernales dans le parc national Banff.



Planifiez votre **expérience de camping**



Réservations d'un emplacement

Il est fortement recommandé de réserver votre emplacement dans les campings du secteur de Banff. En été, les campings affichent souvent complet. Pour vous assurer d'avoir un emplacement, réservez au moins 24 heures avant votre arrivée en consultant le site reservation.pc.gc.ca ou en composant, sans frais, le **1-877-737-3783 (1-877-RESERVE)**.

Si vous souhaitez camper dans l'arrière-pays, consultez le site parcscanada.gc.ca/banff-arrierepays pour obtenir des renseignements et pour réserver un emplacement. Le parc national compte de nombreux campings pour randonneurs. Vous devez vous procurer un permis d'accès à l'arrière-pays.

Dates d'ouverture

Les dates d'ouverture varient d'un camping à l'autre; elles sont affichées sur le site Web parcscanada.gc.ca/campingbanff et à la page 4 du présent guide. Le camping d'été commence au début de mai, et tous les campings sont ouverts dès la mi-juin ou au plus tard à la fin du mois. C'est de juin à septembre que la demande est la plus forte, et l'affluence atteint son point culminant en juillet et en août.

Votre laissez-passer pour le camping

Pour faire du camping dans le parc national Banff, vous devez vous procurer les permis suivants :

- **Laissez-passer de parc national** – Vous pouvez vous procurer la carte d'entrée Découverte de Parcs Canada à l'entrée est du parc, à un centre d'accueil de Parcs Canada et aux postes d'accueil des campings. Vous pouvez aussi vous le procurer en ligne à banfflakelouise.com (en anglais seulement).
- **Permis de camping** – En vente en ligne (reservation.pc.gc.ca), par téléphone (**1-877-RESERVE**) et aux postes d'accueil des campings.
- **Permis pour feu de camp** (si vous souhaitez faire un feu) – Offert au moment de la réservation ou aux postes d'accueil des campings.

Encore plus de possibilités

Pendant la haute saison, Parcs Canada exploite 14 campings dans le parc national Banff, pour un total de 2 467 emplacements. Outre les sept campings mentionnés dans le présent guide, vous en trouverez d'autres dans le secteur de Lake Louise, y compris près du village de Lake Louise et le long de la magnifique promenade des Glaciers.

Campings	Électricité, égout, eau	Électricité	Poste de vidange	Toilettes à chasse d'eau	Toilettes sèches	Douches	Foyers	Abri-cuisine	Eau potable	Emplacements équipés	oTENTik	Réservations acceptées	Interprétation	Accès universel	Dates d'ouverture	Nbre d'empl.
Mont-Tunnel Village I*												✓			10 mai – 1 ^{er} oct.	618
Mont-Tunnel Village II												✓			Ouvert à l'année (oTENTiks 10 mai – 8 oct.)	209
Mont-Tunnel (Caravanes)												✓			10 mai – 1 ^{er} oct.	322
Lac-Two Jack (principal)												✓			21 juin – 4 sept.	380
Lac-Two Jack (bord du lac)												✓			10 mai – 1 ^{er} oct.	74
Canyon-Johnston*												✓			24 mai – 24 sept.	132
Mont-Castle															31 mai – 17 sept.	43

*Le nombre d'emplacements disponibles pourrait être limité en septembre, en raison de travaux de construction prévus.
Pour connaître les droits applicables et obtenir des renseignements à jour, consultez le site parcsCanada.gc.ca/campingbanff

Camping du Mont-Castle



43 emplacements



Ce petit camping rustique sans service propose une expérience intime dans une jolie forêt le long de la promenade de la Vallée-de-la-Bow (route 1A). À seulement 32 km de Banff, l'endroit permet aux campeurs munis d'une tente ou d'un petit véhicule de plaisance (jusqu'à 7,3 m) de profiter des attractions avoisinantes, comme les chutes Silverton et le canyon Johnston. Les emplacements sont offerts uniquement selon le principe du premier arrivé, premier servi. Passez au camping du Canyon-Johnston pour payer par carte de crédit, ou apportez le montant exact en argent comptant et inscrivez-vous à l'entrée du camping du Mont-Castle.

Légende

- | | | | |
|--|------------------------|--|----------------------|
| | Poste d'accueil | | Évier à vaisselle |
| | Auto-inscription | | Casiers à nourriture |
| | Babillard | | Déchets |
| | Tentes | | Recyclage |
| | Véhicules de plaisance | | Recyclage/Déchets |
| | Roulottes | | Bois à brûler |
| | Stationnement | | Poste de vidange |
| | Camping de groupe | | Accès universel |
| | Toilettes | | Interprétation |
| | Douches | | Théâtre |
| | Abri-cuisine | | Hébergement |
| | Eau potable | | Casse-croûte |
| | | | Sentier |



La nourriture humaine tue la faune.

132 emplacements



Ce camping rustique offre une possibilité intéressante aux personnes à la recherche d'une expérience de camping authentique. Les emplacements peuvent accueillir des tentes et de petits véhicules de plaisance (jusqu'à 8,2 m). Comme ce camping est situé dans un endroit central le long de la promenade de la Vallée-de-la-Bow (route 1A), à seulement 25 km de Banff, les campeurs ont facilement accès à des attractions uniques en leur genre dont le canyon Johnston et les sources Ink Pots. Pendant les mois d'été, les campeurs peuvent emprunter les transports en commun pour se rendre à Banff.



Restriction d'accès : Du 1^{er} mars au 25 juin, la promenade de la Vallée-de-la-Bow (route 1A) est ouverte uniquement de 8 h à 20 h. Après 20 h, l'accès au camping se fait par la Transcanadienne à l'échangeur Castle Junction.



Légende à la page 4

Activités d'interprétation en soirée

Vous cherchez une façon de vous divertir en soirée pendant votre séjour au parc national Banff? Joignez-vous aux interprètes du parc, qui raconteront des récits et donneront toutes sortes de renseignements intéressants sur la nature et l'histoire du premier parc national du Canada. Tous les programmes s'adressent aux adultes comme aux enfants. Le coût de ces activités est compris dans les droits d'entrée. Cette activité est offerte en anglais seulement. Un synopsis en français vous sera offert sur place.

Où : **Théâtre intérieur de la Tanière-de-l'Ours** au camping du Canyon-Johnston
Quand : **Du mercredi au dimanche** (cinq soirs)
À 19 h 30 (chaque activité dure environ 40 minutes)
Du 23 juin au 2 septembre



Il est interdit de laisser traîner des ordures.

Camping du Lac-Two Jack (bord du lac)

Situé non loin du lac Minnewanka, à 15 minutes de Banff, ce camping rustique sans service est niché dans un endroit enchanteur en bordure du lac Two Jack. Il convient parfaitement aux tentes et aux petits véhicules de plaisance (jusqu'à 8,3 m). Vous y trouverez des emplacements au bord du lac, 10 oTENTiks et des vues sur les montagnes. Les campeurs peuvent aussi accéder au lac pour la navigation non motorisée.

74 emplacements



Profitez des transports en commun

Bon nombre des principales attractions du parc sont desservies par les transports en commun, et ce service est gratuit à partir de la plupart des campings. Laissez votre voiture ou votre VR à votre emplacement et partez à la découverte!

Renseignements sur les transports en commun : pc.gc.ca/banff-transport

Stationnement à Banff : banffparking.ca (en anglais seulement)

Navettes et autres renseignements connexes : explorethepark.ca (en anglais seulement)

Renseignements en temps réel de Parcs Canada : pc.gc.ca/banffactuel

Cartes : Centres d'accueil de Parcs Canada ou bureau du service de transport en commun Roam

Vous voulez vivre une expérience pittoresque au bord d'un lac?

Aire de fréquentation diurne du Lac-Minnewanka

Rendez-vous à pied à l'aire de fréquentation diurne en longeant la rive depuis le camping du Lac-Two Jack (bord du lac) ou garez votre véhicule dans le stationnement situé du côté est de la boucle Minnewanka.

Sortez vos sandales de plage et vos couvertures de pique-nique, et admirez la vue spectaculaire qui s'offre à vous depuis la rive du lac Minnewanka. Les jours ensoleillés, trempez-vous les pieds dans l'eau froide des montagnes et profitez de la vue depuis la petite péninsule à cet endroit très fréquenté.

Pour obtenir d'autres suggestions d'activités à faire dans le parc national Banff, visitez un centre d'accueil de Parcs Canada ou le site Web parcscanada.gc.ca/banff.

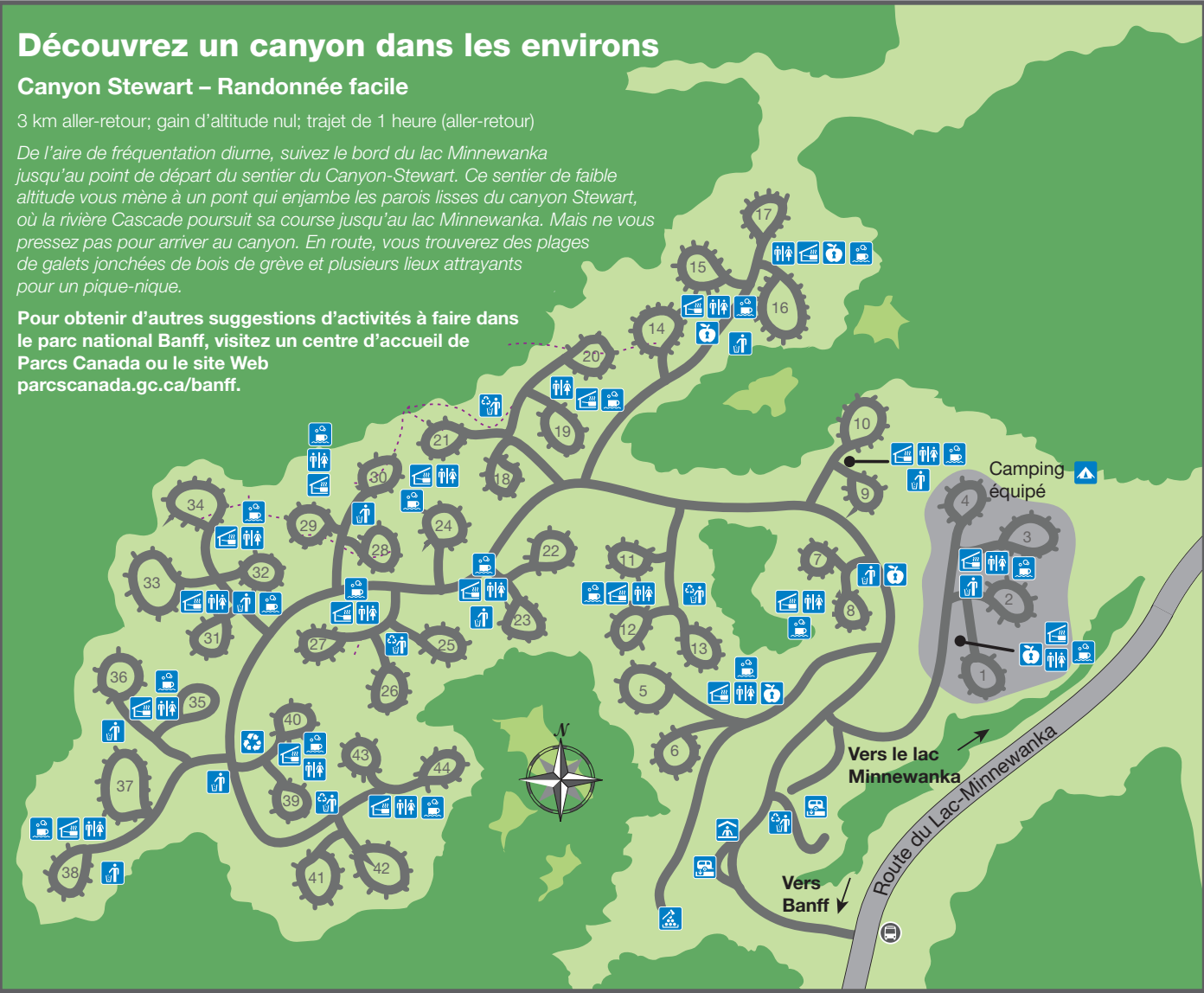
Légende à la page 7



Ne laissez pas de nourriture sans surveillance.

Camping du Lac-Two Jack (principal)

380 emplacements



Découvrez un canyon dans les environs

Canyon Stewart – Randonnée facile

3 km aller-retour; gain d'altitude nul; trajet de 1 heure (aller-retour)

De l'aire de fréquentation diurne, suivez le bord du lac Minnewanka jusqu'au point de départ du sentier du Canyon-Stewart. Ce sentier de faible altitude vous mène à un pont qui enjambe les parois lisses du canyon Stewart, où la rivière Cascade poursuit sa course jusqu'au lac Minnewanka. Mais ne vous pressez pas pour arriver au canyon. En route, vous trouverez des plages de galets jonchées de bois de grève et plusieurs lieux attrayants pour un pique-nique.

Pour obtenir d'autres suggestions d'activités à faire dans le parc national Banff, visitez un centre d'accueil de Parcs Canada ou le site Web parcscanada.gc.ca/banff.

Légende

- | | | | |
|------------------------|-------------------|----------------------|------------------------|
| Poste d'accueil | oTENTik | Abri-cuisine | Recyclage |
| Tentes | Camping équipé | Casiers à nourriture | Bois à brûler |
| Véhicules de plaisance | Toilettes | Déchets | Foyer pour les groupes |
| Roulottes | Évier à vaisselle | Recyclage/déchets | Poste de vidange |
| Sentier | | | |
| Arrêt d'autobus Roam | | | |

Profitez des transports en commun

Bon nombre des principales attractions du parc sont desservies par les transports en commun, et ce service est gratuit à partir de la plupart des campings. Laissez votre voiture ou votre VR à votre emplacement et partez à la découverte!

Renseignements sur les transports en commun : pc.gc.ca/banff-transport

Stationnement à Banff : banffparking.ca (en anglais seulement)

Navettes et autres renseignements connexes : explorethepark.ca (en anglais seulement)

Renseignements en temps réel de Parcs Canada : pc.gc.ca/banffactuel

Cartes : Centres d'accueil de Parcs Canada ou bureau du service de transport en commun Roam



Déposez vos déchets au bon endroit.



Ce camping, situé à quelques minutes à peine de Banff, est idéal pour les campeurs qui souhaitent avoir une prise électrique sans les autres services ou ont besoin d'espace (certains emplacements conviennent aux caravanes de 12 m et plus). Il est situé à proximité des attractions locales; vous y trouverez 21 oTENTiks trois saisons et un camping pour tentes et véhicules de plaisance ouvert à longueur d'année. Les campeurs ont accès à des panoramas de montagnes, à un service de transport en commun à l'année jusqu'à la ville et à des sentiers pour la randonnée et le vélo.

Rejoignez-vous aux interprètes du parc, qui raconteront des récits et donneront toutes sortes de renseignements intéressants sur la nature et l'histoire du premier parc national du Canada. Tous les programmes s'adressent aux adultes comme aux enfants. Le coût de ces activités est compris dans les droits d'entrée. *Cette activité est offerte en anglais seulement. Un synopsis en français vous sera offert sur place.*

Quand : **Du mercredi au dimanche** (cinq soirs)
À 19 h 30 (chaque activité dure environ 40 minutes)
 Du 23 juin au 2 septembre

Bon nombre des principales attractions du parc sont desservies par les transports en commun, et ce service est gratuit à partir de la plupart des campings. Laissez votre voiture ou votre VR à votre emplacement et partez à la découverte!

bureau du service de transport en commun Roam

Poste d'accueil	Toilettes	Bois à brûler	Téléphone
Babillard	Douches	Poste de vidange	Arrêt d'autobus Roam
Tentes	Abri-cuisine	Stationnement	Emplacement de chaises rouges
Véhicules de plaisance	Évier à vaisselle	Interprétation	Sentier
Roulottes	Recyclage/déchets	Théâtre	
oTENTik	Eau potable	Accès universel	

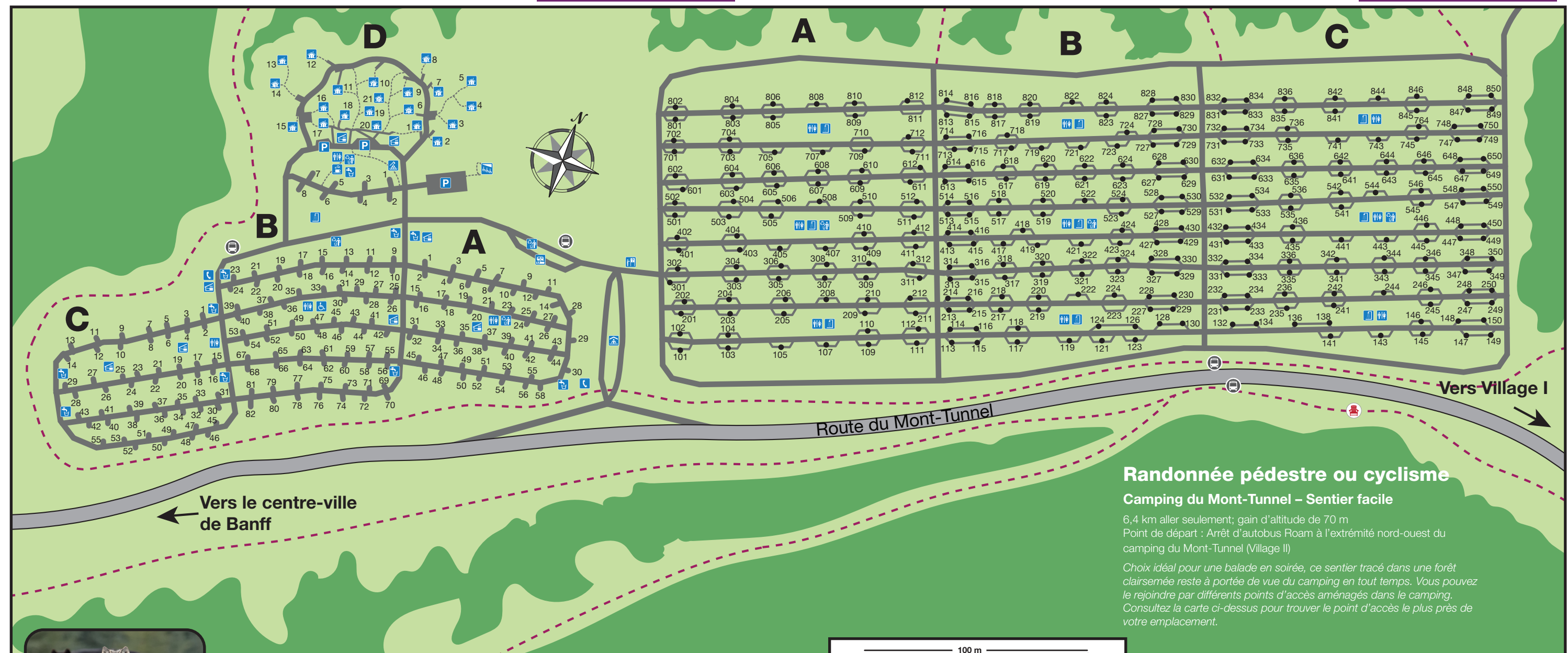
Ce camping, situé à un jet de pierre de Banff, est réservé aux roulottes et aux grosses caravanes (certains emplacements peuvent accueillir des véhicules de 15 m et plus). Les emplacements, simples ou doubles, offrent un raccordement triple pour des services complets. Profitez des vues sur les montagnes, de l'accès à des sentiers de randonnée et de vélo ainsi que d'un service de transport en commun jusqu'au lotissement urbain.

Profitez des transports en commun

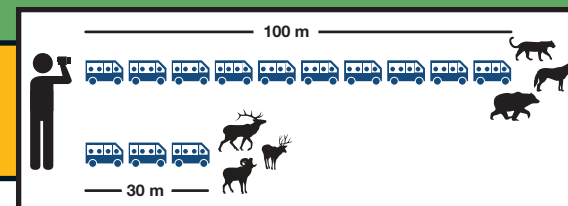
Bon nombre des principales attractions du parc sont desservies par les transports en commun, et

Bon nombre des principales attractions du parc sont desservies par les transports en commun, et ce service est gratuit à partir de la plupart des campings. Laissez votre voiture ou votre VR à votre emplacement et partez à la découverte!

bureau du service de transport en commun Roam



Donnez-nous de l'espace.



**Ne vous approchez jamais
d'un animal sauvage.**

Camping du Mont-Tunnel (Village I)

Situé tout près de la ville de Banff, ce camping propose une expérience traditionnelle dans un décor de montagnes. Les campeurs ont accès à des foyers pour la cuisson ainsi qu'à des sentiers de randonnée et de vélo. Ce camping offre plusieurs options pouvant répondre à des besoins divers, dont une poignée de grands emplacements.

Activités d'interprétation en soirée

Où : **Théâtre extérieur du Nid-de-Corbeau** au camping du Mont-Tunnel (Village I)

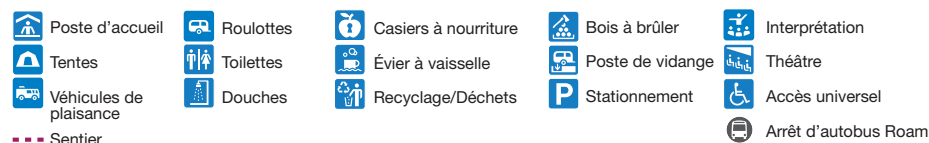
Quand : **Du mercredi au dimanche** (cinq soirs)

À 19 h 30 (chaque activité dure environ 40 minutes)

Du 23 juin au 2 septembre

Cette activité est offerte en anglais seulement. Un synopsis en français vous sera offert sur place.

Légende



618 emplacements



Profitez des transports en commun

Bon nombre des principales attractions du parc sont desservies par les transports en commun, et ce service est gratuit à partir de la plupart des campings. Laissez votre voiture ou votre VR à votre emplacement et partez à la découverte!

Renseignements sur les transports en commun :

pc.gc.ca/banff-transport

Stationnement à Banff :

banffparking.ca (en anglais seulement)

Navettes et autres renseignements connexes :

explorethepark.ca (en anglais seulement)

Renseignements en temps réel de Parcs Canada :

pc.gc.ca/banffactuel

Cartes : Centres d'accueil de Parcs Canada ou bureau du service de transport en commun Roam



Protection de la faune

La faune du parc national Banff a besoin de votre aide.

Les parcs nationaux protègent des paysages typiquement canadiens, de même que les écosystèmes dont dépendent les espèces sauvages pour leur survie. Chaque fois que des visiteurs dérangent ou attirent des animaux sauvages, les parcs nationaux perdent de leur caractère naturel. Le personnel de Parcs Canada fait tout en son pouvoir pour assurer votre sécurité et pour protéger la faune. En étant mieux renseigné, vous pourrez agir de manière à ce que vos rencontres avec des animaux soient des expériences positives pour vous et des événements sans conséquence pour eux.



Les animaux sauvages mettent peu de temps à trouver la nourriture, les produits parfumés et les déchets laissés sans surveillance. Ces sources de nourriture non naturelles leur enseignent que, en s'approchant des humains, ils peuvent obtenir un repas facile.



Une fois qu'ils ont pris goût à de la nourriture humaine, les animaux sauvages adoptent souvent un comportement agressif pour s'en procurer d'autre. En cherchant de la nourriture ou des ordures mal rangées, ils risquent de compromettre votre sécurité et celle des autres.

Les animaux qui goûtent à de la nourriture humaine ou à des déchets adoptent un comportement agressif qui pourrait menacer votre sécurité et mettre leur vie et la vôtre en danger.

Ne laissez jamais traîner d'ordures. Placez vos déchets au bon endroit.

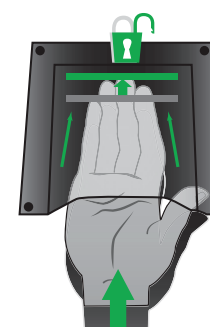


Les animaux sauvages se nourrissent des déchets qu'ils trouvent. Laisser traîner des ordures, c'est en quelque sorte nourrir la faune. Déposez immédiatement tous vos déchets et vos articles recyclables dans des poubelles à l'épreuve de la faune.

- Si vous voyez des ordures ou des articles recyclables qui traînent à Banff, composez le 403-762-1218 entre 8 h et 18 h pour en informer les Services des règlements municipaux (service accessible sept jour sur sept).
- Après 18 h, appelez le Service de répartition de Parcs Canada à Banff au 403-762-1470.



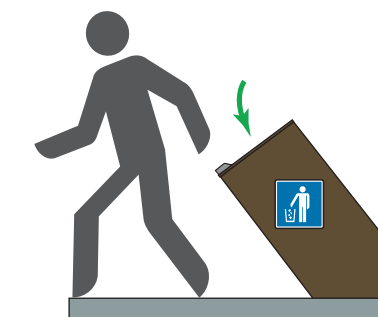
Mode d'emploi des poubelles à l'épreuve de la faune.



Glissez la main à l'intérieur de la poignée et enfoncez-la entièrement pour débloquer le verrou.



Ouvrez le couvercle. Déposez vos ordures dans la poubelle.



Refermez le couvercle. Avant de partir, veillez à ce qu'il soit bien verrouillé.

Rangez vos provisions et vos produits parfumés comme il se doit.

Pour que votre emplacement soit jugé propre, il doit être exempt de tout ce qui pourrait attirer la faune (objets liés à la nourriture ou produits parfumés) comme, par exemple, ceux indiqués ci-dessous :

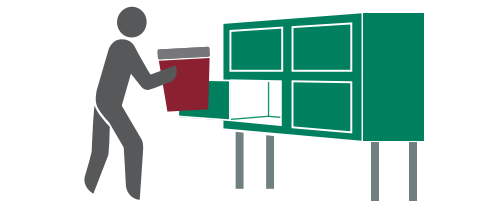
- Glacières – pleines ou vides;
- Nourriture – emballée, non emballée ou dans des contenants;
- Ordures et emballages;
- Vaisselle, chaudrons et ustensiles – propres ou sales;
- Contenants à boissons, pleins ou vides
- Nourriture et bols de nourriture pour animaux de compagnie – pleins ou vides;
- Bouteilles et canettes – ouvertes ou non;
- Produits parfumés – tous les produits (shampooing, dentifrice, bougies, citronnelle, détergent à vaisselle, écran solaire, baume pour les lèvres, linges à vaisselle);
- Barbecues – propres ou sales;
- Tout autre article qui sert à la préparation des repas ou qui dégage une odeur.



TOUS les produits parfumés et les articles liés à la nourriture DOIVENT être rangés dans une voiture,



dans un véhicule de plaisance ou une roulotte à parois rigides,



ou dans le casier à provisions d'un camping.

Ne laissez jamais de nourriture ou d'objets odorants sans surveillance ou dans une tente, ne serait-ce que pour un instant.

Gardez votre emplacement de camping ou votre aire de pique-nique propre.

Une fois le repas terminé, vous DEVEZ ranger la nourriture, les articles associés à la nourriture et les articles parfumés dans :

- un véhicule, une roulotte ou une autocaravane à parois rigides (et non une tente ou une tente-roulotte);
- les casiers à provisions du camping.

Les objets non liés à la nourriture, par exemple les chaises de parterre, les tables ou les lanternes, peuvent être laissés dehors. Les objets tels que les glacières, les réchauds, les linges à vaisselle et le dentifrice doivent être rangés en lieu sûr.

Videz vos eaux grises (eau de vaisselle) dans un évier extérieur ou au poste de vidange.



La nourriture, les articles liés à la nourriture et les produits parfumés DOIVENT être rangés.



Les glacières, les réchauds et la vaisselle (propres ou sales) DOIVENT être rangés.



Les objets non liés à la nourriture peuvent être laissés dehors.

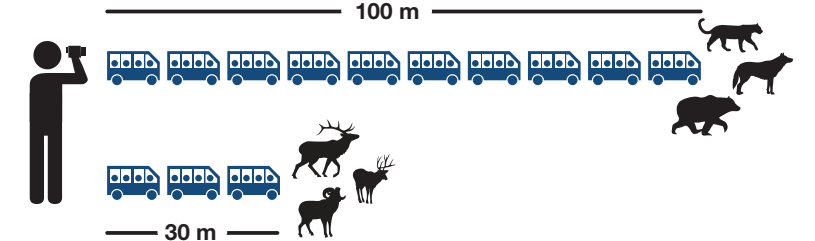
Ne cédez jamais à la tentation d'attirer des animaux sauvages ou de vous en approcher. Donnez-leur de l'espace.



Lorsque vous prenez des photos, évitez d'entourer l'animal, d'envahir son espace ou de le suivre. Servez-vous d'un téléobjectif ou montrez-le dans son milieu naturel et agrandissez l'image plus tard.



Évitez de faire sursauter l'animal. Si vous le faites bouger, vous êtes trop près.



Photographiez la faune de l'intérieur d'un véhicule ou à une distance sûre :

- 30 m dans le cas des chevreuils, des wapitis, des orignaux et des mouflons d'Amérique;
- 100 m dans le cas des cougars, des ours, des coyotes et des loups.

Si vous voyez un animal au bord de la route.

Ralentissez

Si vous vous arrêtez (il est déconseillé de le faire, par mesure de sécurité pour la faune) :

- Demeurez conscient de la circulation qui vous entoure.
- Rangez votre voiture à un endroit sûr.
- Allumez vos feux de détresse pour prévenir les autres conducteurs.
- **Restez dans votre véhicule.**
- Observez l'animal quelques instants, prenez rapidement une photo et poursuivez votre route!
- En cas d'embouteillage, passez votre chemin. La situation est dangereuse pour les humains et pour les animaux.



Les chiens stressent la faune.

Les chiens et les autres animaux de compagnie peuvent être une source de stress pour la faune. Tout comme les loups et les coyotes, les chiens peuvent être perçus comme une menace. Les chiens sans laisse peuvent provoquer des comportements agressifs chez des espèces sauvages comme le grizzli et le wapiti. Pour éviter une situation dangereuse, il vous incombe de :



Tenir votre chien en laisse et en conserver la maîtrise en tout temps.



Ramasser les excréments de votre animal de compagnie et les déposer dans une poubelle.



Ne laissez jamais de nourriture pour animaux de compagnie dehors. Avant de vous éloigner, rangez les bols de nourriture, qu'ils soient vides ou pleins. Prenez aussi l'habitude de le faire avant d'aller vous coucher.

Les chiens ne sont pas autorisés sur certains sentiers : parcscanada.gc.ca/sentiersbanff

Songez à laisser votre chien à la maison si vous comptez faire du camping, de la randonnée ou une excursion dans l'arrière-pays.

Sécurité des enfants

Les enfants pourraient attirer l'attention d'un prédateur et se faire attaquer.

- Gardez-les en tout temps près de vous et à portée de vue.
- Empêchez-les de jouer à l'intérieur ou à proximité de parcelles de végétation haute ou dense.
- Ne les encouragez jamais à caresser un animal, à lui donner à manger ou à se faire prendre en photo à ses côtés.

Généralités

En plus de garder votre emplacement de camping propre, vous devez respecter un certain nombre de règlements pour que tous les campeurs puissent vivre une expérience sécuritaire et agréable.

Les campings et leurs emplacements ont été conçus de manière à réduire notre impact sur l'écosystème. Si vous excédez la capacité d'accueil, vous exercez des pressions sur le camping et sur l'environnement.

- Il ne peut y avoir plus de deux véhicules, de deux tentes de taille normale et de six personnes (y compris les enfants) par emplacement.
- **Vous devez partir ou vous réinscrire au plus tard à 11 h.**
- **Le séjour maximal** est de 14 nuits.
- Le camping n'est permis qu'aux emplacements et campings désignés.
- Les véhicules et les tentes doivent se trouver à l'intérieur de l'emplacement désigné et sur la plateforme de gravier, jamais sur la végétation.
- Il est interdit d'attacher des objets aux arbres (y compris des toiles). Les toiles doivent être fixées à des poteaux.

Respect des autres campeurs

Les visiteurs aiment le camping parce qu'il permet d'échapper au bruit de la ville et de s'imprégner de la paix et de la tranquillité de la nature. Même les conversations à voix basse peuvent porter dans une zone boisée. Les bruits excessifs ne sont pas tolérés, et ce, en tout temps. Le chahut doit être signalé immédiatement au personnel du camping ou à un garde de Parcs Canada.

Couvre-feu – Le couvre-feu est en vigueur de 23 h à 7 h, tous les jours. La musique, les feux de camp et la consommation d'alcool sont alors interdits.

Alcool – Il est interdit de consommer de l'alcool, tous les jours de 23 h à 7 h. **Durant les longues fins de semaine de l'été, la possession d'alcool est complètement interdite dans tous les campings** (voir la page 15).

Génératrices – Les génératrices peuvent seulement être utilisées de 9 h à 10 h 30 et de 17 h à 19 h, tous les jours.

Visiteurs – Seuls les occupants sont autorisés aux emplacements de camping après 23 h.

Feux de camp

Les feux de camp sont l'une des activités de prédilection des campeurs. Pour éviter que votre feu ne devienne un danger pour vous et pour l'environnement, respectez les règlements suivants :

Permis – Chaque groupe inscrit qui souhaite faire un feu de camp doit acheter un permis de feu quotidien. Vous pouvez vous en procurer un lorsque vous réservez votre emplacement, au camping ou au kiosque d'auto-inscription.

Taille du feu – Les feux doivent être contenus dans le foyer en métal fourni. Il est illégal d'allumer un feu à l'extérieur de l'anneau de métal désigné. Pour réduire les incidences néfastes des feux de camp sur l'environnement, faites de petits feux : le bois ne doit pas dépasser le dessus du foyer.

Bois – N'utilisez que le bois pris dans la cour à bois du camping. **Évitez de brûler de la nourriture, des ordures** ou du bois mort pris dans la forêt environnante. Utilisez une hache pour débiter les bûches fournies en bois d'allumage.

Heures – Les feux de camp sont seulement autorisés de 7 h à 23 h, tous les jours. Ne laissez jamais votre feu sans surveillance. Référez-vous à la section *Interdictions relatives à l'alcool et aux feux* à la page 15 du présent guide.

Pêche

Le permis de pêche des parcs nationaux est obligatoire. Vous pouvez l'obtenir aux centres d'accueil de Parcs Canada, au quai du lac Minnewanka ou chez divers détaillants de la région. Procurez-vous un exemplaire du *Sommaire des règlements de la pêche* pour en savoir davantage sur les règles particulières qui s'appliquent dans les parcs nationaux.

Non-conformité

Les employés de Parcs Canada sont là pour vous aider et peuvent se rendre à votre emplacement pour vous rappeler la réglementation. Les campeurs qui ne gardent pas leur emplacement de camping propre ou enfreignent les autres règles s'exposent à une révocation de leur permis de camping sans possibilité de remboursement. Ils pourraient également être accusés en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et du *Règlement sur le camping dans les parcs nationaux*, devoir comparaître en cour et se voir imposer une amende allant jusqu'à 25 000 \$. Le titulaire du permis doit veiller à ce que son emplacement demeure dans un état satisfaisant.

Vous pouvez vous assurer d'être un bon voisin et de vivre une expérience de camping agréable en appliquant les lignes directrices suivantes :

Vaisselle – Pour laver votre vaisselle, servez-vous de l'évier extérieur ou d'un bassin personnel. N'utilisez pas les lavabos se trouvant dans le bâtiment des toilettes. Jetez les eaux grises dans les évier extérieurs ou les postes de vidange des campings. Ne les versez jamais dans les buissons ni sur le sol.

Lessive – Utilisez votre propre bassin et jetez l'eau dans l'évier extérieur ou le poste de vidange. La ville de Banff compte aussi des laveries.

Recyclage – Déposez vos bouteilles et vos canettes (contenants consignés) dans les bacs de recyclage de chaque camping.

Enfants – Pour assurer la sécurité de vos enfants, supervisez-les en tout temps. Ils peuvent facilement s'égarer ou pénétrer par mégarde dans un emplacement voisin.

Automobiles – Respectez les limites de vitesse et restez vigilant lorsque vous roulez dans le camping. Les arbres peuvent vous bloquer la vue, et des piétons, surtout des enfants, pourraient surgir devant vous sans prévenir. Faites attention aux souches qui peuvent être dissimulées dans l'herbe en bordure du chemin et des emplacements de camping.

Accès aux installations – Empruntez les chemins et les sentiers pour accéder à votre emplacement et aux installations du camping (abris de pique-nique, toilettes, etc.). En prenant un raccourci à travers l'emplacement d'un voisin, vous dérangez les autres campeurs et vous risquez de piétiner la végétation fragile.

Interdictions relatives à l'alcool et aux feux

De mai à septembre, Parcs Canada met en place plusieurs politiques pour assurer aux visiteurs une bonne nuit de sommeil. Il est interdit de consommer de l'alcool et de faire un feu de camp dans les campings pendant le couvre-feu, soit de 23 h à 7 h. Pendant les longues fins de semaine de l'été, la possession d'alcool est totalement interdite dans tous les campings.

Remarque : Il existe une différence entre l'interdiction de consommer de l'alcool et l'interdiction d'avoir de l'alcool en sa possession.

Interdiction de consommer de l'alcool : Les boissons alcoolisées sont autorisées dans le camping, mais elles ne peuvent être ouvertes ni consommées pendant le couvre-feu.

Interdiction d'avoir de l'alcool en sa possession : Les boissons alcoolisées sont interdites en tout temps.



Gardes de parc

Dans les campings des parcs nationaux, les gardes de parc sont des agents de la paix. Ils sont chargés de protéger le parc national Banff et de veiller à ce que les campeurs vivent une expérience sécuritaire et agréable. Les campeurs sont légalement tenus de se conformer à leurs demandes. Votre collaboration est appréciée.



Ralentissez. Mes ours vivent ici.



Respectez les limites de vitesse.

Respectez vos voisins ainsi que la faune



Couvre-feu
De 23 h à 7 h



Génératrices
De 9 h à 10 h 30 et de 17 h à 19 h



Feux interdits
De 23 h à 7 h



Interdiction de consommer de l'alcool*
De 23 h à 7 h

*Durant les longues fins de semaine de l'été, il est interdit de posséder de l'alcool en tout temps dans tous les campings. Voir la page 15.



Ne laissez pas traîner d'ordures et gardez votre emplacement propre en tout temps.



Abstenez-vous de nourrir quelque animal sauvage.



Ne vous approchez pas des animaux sauvages.
Donnez-leur de l'espace.



Les animaux de compagnie doivent être tenus en laisse en tout temps.

Les contrevenants sont passibles de poursuites en justice, et les amendes peuvent aller jusqu'à 25 000 \$.

Centres d'accueil de Parcs Canada dans le secteur de Banff

Centre d'accueil de Banff : 224, avenue Banff
Du 18 mai au 8 octobre de 8 h à 20 h 7 jours sur 7
Du 9 octobre au 17 mai de 9 h à 17 h 7 jours sur 7
403-762-1550 parcscanada.gc.ca/banff

Kiosque d'information de Banff : 327, avenue Railway
Ouvert à l'année de 9 h à 17 h 7 jours sur 7

Si vous voyez un ours, un cougar, un loup ou un coyote, veuillez en avvertir immédiatement un employé du parc ou appeler le Service de répartition du parc Banff (service accessible 24 h sur 24) au **403-762-1470**.

Pour signaler du bruit excessif dans un camping ou toute autre infraction à la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, composez sans frais le **1-888-927-3367** (application de la loi), service accessible 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

En cas d'URGENCE, composez le 911 ou, si vous utilisez un téléphone satellite, le 403-762-4506.
Les téléphones cellulaires ne sont pas toujours fiables.